

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre La **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, dont le siège est situé : Les Docks - Atrium 10.7 – Place de la Joliette – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02

Et **Institut Fresnel de l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III**, représenté par son Président, Monsieur Marc PENNA, Campus Universitaire de St-Jérôme, Avenue Escadrille Normandie-Niemen - 13013 MARSEILLE CEDEX 20.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Du 4 au 7 juillet 2011, le Campus Marseille St-Charles accueillera sous l'égide de la Société Française d'Optique, le colloque Optique Marseille 2011 qui est le regroupement de 4 congrès nationaux annuels en optique-photonique :

- Journées Nationales d'Optique Guidée (JNOG)
- Horizons de l'optique
- Journées Nationales des Cristaux pour l'Optique (JNCO)
- Congrès sur les lasers et l'Optique Quantique (COLOQ)

Cette réunion des 4 congrès nationaux a lieu tous les 4 ans et constitue le grand rendez-vous de l'optique-photonique.

Le choix de Marseille pour organiser cet événement a été dicté par le fait que la région marseillaise est un des grands pôles mondiaux de la photonique avec :

- 4 UMR : Institut Fresnel, Laboratoire d'Astrophysique de Marseille, Laboratoire LP3 (Lasers, Plasmas et Procédés Photoniques), et la Laboratoire PIIM (Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires),
- Un pôle de compétitivité Optitec,
- Un tissu d'industriels local très actif.

Avec plus de 500 personnes attendues, Optique Marseille sera le plus grand congrès optique-photonique organisé en France. Composé de conférences plénières et d'un espace exposition, ce colloque a plusieurs objectifs :

- rassembler la communauté optique-photonique française
- recentrer le nombre de conférences françaises en optique-photonique qui ont tendance à se multiplier
- favoriser la rencontre entre enseignants, chercheurs et ingénieurs privés et publics
- permettre aux étudiants et jeunes chercheurs de se familiariser avec la communauté française en optique-photonique

Outre les scientifiques qui participeront aux tables-ronde et conférences, des industriels participeront à l'événement notamment sur le volet Exposition où une trentaine de stands permettront la présentation de matériel en optique-photonique.

Il est proposé en 2011, la subvention de 4 000 euros pour l'organisation du colloque Optique Marseille 2011 sur Marseille Provence Métropole.

Article 2 : Les engagements de l'Institut Fresnel de l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III

L'Institut Fresnel de l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions de promotion de son colloque et en particulier :

- ◆ Présence du logo Marseille Provence Métropole sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- ◆ Mention de la Communauté Urbaine dans les communiqués de presse de présentation des manifestations.
- ◆ Présence de Marseille Provence Métropole lors de la conférence par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).
- ◆ Participation de Marseille Provence Métropole à travers une ouverture officielle politique et un discours technique présentant les compétences de Marseille Provence Métropole.

Article 3 : Les engagements de Marseille Provence Métropole

Le budget total prévisionnel du programme d'animation s'élève à 183 000 euros.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à régler le montant de sa participation, soit 4 000 euros, une fois le service fait et selon les règles en vigueur de la comptabilité publique. Le versement de la somme de 4 000 euros s'effectuera par mandat administratif à la fin de la manifestation au vu des documents comptables certifiant sa réalisation, signés du Président et du comptable.

En contrepartie de la parfaite exécution de l'Institut Fresnel de l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III de ses obligations en vertu de la présente, la Communauté Urbaine s'engage à verser sur présentation des pièces justifiant les dépenses relatives à l'organisation du colloque, une subvention d'un montant de 4 000 euros.

Le montant de la subvention attribuée à l'Institut Fresnel de l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III sera versé sur appel de fonds de l'intéressé au compte du Trésor Public :

Banque	Guichet	Compte	Clé
10071	13000	00001012382	49

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention cessera de plein droit lors de l'accomplissement par chaque partie de l'ensemble de ses obligations. Elle ne saurait être renouvelée de façon automatique pour une prochaine édition de l'événement.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président

Eugène CASELLI

Pour l'Institut Fresnel de l'Université
Paul Cézanne Aix-Marseille III
Le Président

Marc PENNA